MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1839 **31 juillet 2013**

SOMMAIRE

Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement 88269
Arnica S.A., SPF 88249
Avenir s.à r.l. 88227
Avis Budget International Financing S.à r.l. 88249
Budefood S.A. 88266
CAP-International S.A. 88256
Central-Parts S.A. 88271
CMM Shipping Fund I S.C.A. 88271
Colombus Invest S.A. 88226
Consulting HDR + Partner S.A. 88270
Crescendo Group 88270
Domaines Vinsmoselle 88263
Effepilux Alternative 88237
Escorial Development 88234
Euramyl S.A. 88271
Eurat Holding S.A. 88271
Eurat Holding S.A. 88272
Eurat Holding S.A. 88272
Eurat Holding S.A. 88271
Eurat Holding S.A. 88271
Eurat Holding S.A. 88272
Eurat Holding S.A. 88272
European Investment Construction Company S.A. 88272
European Management Association Luxembourg S.à r.l. 88226
FAMSA Investment S.à r.l. 88227
Fondation Autisme-Luxembourg 88229
Fora Investment S.à r.l., SPF 88253
GBL R 88226
Gezi S.A. 88262
Gira S.à r.l. 88264
GK Invest SA 88244
GL Commerce S.à r.l. 88228
Gryphon Holdings S.A. 88226
Horse-Lux 88234
IMC Asset Management Luxembourg S.A. 88235
IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l. 88234
Interbasic Holding S.A. 88270
International Real Estate Company S.A. 88237
Jotabe S.A. 88270
K2 Architecture S.à.r.l. 88229
Kibera S.A. 88270
Kraftsal A.G. 88233
Kraftsal A.G. 88269
Kraftsal A.G. 88233
L'Ecluse Investissements S.à r.l. 88269
L'Encas S.à r.l. 88260
L'Immobilière de Waldbredimus S.A. 88262
Logos International SICAV-FIS 88233
Lokalux SA 88244
LSRC II F&F Investor S.àr.l. 88240
LU GE I S.à r.l. 88231
M. Monbaliu & Cie 88240
MS Isoliertechnik S.à r.l. 88272
NAJL Invest S.à r.l. 88227
Nicoba S.A. 88235
Obermaat Multi Asset Fonds 88235
Orgavision S.à r.l. 88236
P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A. 88245
QS0004, S.A. 88237
Servus Group HoldCo II S.à r.l. 88240
SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A. 88246
Stadt-Marketing-Konzept S.à r.l. 88246
Teekay Luxembourg S.à r.l. 88246
Teide Re S.A. 88236

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

GBL R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 147.235.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/06/13.

GBL Energy S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2013078570/12.

(130096799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Gryphon Holdings S.A., Société Anonyme,

(anc. Colombus Invest S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.776.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078568/11.

(130096542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

European Management Association Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 62.458.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nico NOTHUMB, expert-compable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Jacques MORTIER, administrateur de société, né à Etterbeek (Belgique) le 6 février 1942, demeurant à B-1180 Uccle, Chaussée de Waterloo 1313 - B1, et

2.- Madame Marie Claire MORTIER-MATAGNE, administrateur de société, née à Héron (Belgique) le 15 avril 1942, demeurant à B-1180 Uccle, Chaussée de Waterloo 1313 - B1,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «EUROPEAN Management ASSOCIATION LUXEMBOURG S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 62458, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 235 du 10 avril 1998.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée «EUROPEAN Management ASSOCIATION LUXEMBOURG S.à r.l.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-), entièrement libérées.

III.- Que les comparants en leur qualité d'associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société «EUROPEAN Management ASSOCIATION LUXEMBOURG S.à r.l.».

IV.- Que les comparants sont propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: NOTHUMB, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/06/2013. Relation: EAC/2013/7640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078513/51.

(130097122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

FAMSA Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NAJL Invest S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.544.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078528/12.

(130097054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Avenir s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 17.563.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Madame Marianne HENGEN, sans état, veuve de Monsieur Georges MULLENBACH, demeurant à L-8088 Bertrange, 11, Domaine des Ormilles,

2.- Madame Léa KAUFFMANN, retraitée, épouse de Monsieur Ferdinand HOFFMANN, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

3.- Monsieur Marc MULLENBACH, mécanicien dentaire, demeurant à L-1649 Luxembourg, 6, rue Gutenberg,

ici représenté par Madame Marianne MULLENBACH, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bertrange, le 27 mai 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

4.- Madame Martine MULLENBACH, agent immobilier, demeurant à L-4974 Dippach, 41, rue Centrale,

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société AVENIR S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Differdange, en date du 14 mai 1980, publié au Mémorial C no 177 du 9 août 1980 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C no 465 en date du 29 avril 2003;

que les associés ont pris en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués pour en avoir connu l'ordre du jour au préalable les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur Monsieur Justin DOSTERT, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem,

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pure et simple au liquidateur Monsieur Ferdinand HOFFMANN, retraité, demeurant à L-1449 Luxembourg 18, rue de l'Eau.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que la liquidation de la société est dès lors à considérer comme définitivement clôturée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le transfert des actifs et passifs éventuels de la société à ses associés tel que prévu par les comptes de liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de conserver les livres et documents de la société pendant la durée légale de cinq ans dans les bureaux des époux HOFFMANN-KAUFFMANN à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Hengen, Kauffmann, Mullenbach, Mullenbach, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 juin 2013. Relation: EAC / 2013 / 7213.

Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078300/57.

(130096854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

GL Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Seduction Shop.

Siège social: L-6836 Breinert, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 175.274.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Guy LUDWIG, commerçant, né à Pétange, le 15 janvier 1974, demeurant à L-6836 Breinert, Maison 1.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "GL Commerce S.à r.l.", faisant le commerce sous l'enseigne commerciale de Seduction Shop avec siège social à L-6836 Breinert, Maison 1, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175.274, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 852 du 10 avril 2013.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que le comparant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant unique de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-6836 Breinert, Maison 1.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy LUDWIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2013. Relation GRE/2013/2171. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078582/46.

(130097868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

K2 Architecture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Differdange, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 106.797.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013078707/10.

(130097421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Fondation Autisme-Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg G 167.

—

Comptes annuels pour l'exercice clôture au 31 décembre 2012

et

Rapport du réviseur d'entreprises agrée

Compte de profits et Pertes pour l'exercice clôture au 31 décembre 2012
(Exprimé en Euro)

CHARGES	Notes	2012 EUR	2011 EUR
Autres charges externes		831.716,72	766.698,91
Charges de personnel	7		
Salaires et traitements		3.329.267,81	2.960.315,18
Charges sociales		508.262,85	437.974,42
		3.837.530,66	3.398.289,60

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	3	138.118,50	135.608,18
Autres charges d'exploitation		17.556,75	11.185,26
Intérêts et charges assimilées		13.767,16	14.663,21
Excédent de l'exercice	11	53.490,55	70.663,98
		4.892.180,34	4.397.109,14
PRODUITS			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		11.773,88	6.233,05
Participations, dons, legs et subsides	8	603.618,36	554.243,14
Subventions d'exploitation	9	3.977.263,13	3.675.798,49
Autres produits d'exploitation		11.663,54	9.384,80
Autres intérêts et produits assimilés		18.732,87	24.462,28
Produits exceptionnels	12	269.128,56	126.987,38
		4.892.180,34	4.397.109,14

Bilan au 31 décembre 2012
(Exprimé en Euro)

ACTIF	Notes	2012 EUR	2011 EUR
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3		
Terrains		301.764,59	301.764,59
Constructions		1.899.028,84	1.993.907,07
Autres installations, outillage et mobilier		66.072,24	35.066,91
		2.266.865,67	2.330.738,57
ACTIF CIRCULANT			
Créances			
Clients / usagers et comptes rattachés			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		18.013,38	1.653,93
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		98.014,70	45.607,43
États et autres collectivités publiques		298.442,96	256.033,55
		414.471,04	303.294,91
A voirs en banques, avoirs en compte de			
chèques postaux, chèques et en caisse		2.027.737,23	2.341.972,39
		2.442.208,27	2.645.267,30
COMPTES DE REGULARISATION		50.739,03	6.882,37
		4.759.812,97	4.982.888,24

PASSIF	Notes	2012 EUR	2011 EUR
FONDS PROPRES	4		
Fonds associatifs		61.973,38	61.973,38
Résultats reportés		337.986,17	267.322,19
Excédent de l'exercice	11	53.490,55	70.663,98
Subventions d'investissement et d'équipement	5	1.864.692,18	1.920.122,38
		2.318.142,28	2.320.081,93
DETTES			
Dettes envers des établissements de crédit	6		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		34.692,76	34.338,97
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		377.947,37	412.688,28
		412.640,13	447.027,25
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		168.763,49	224.329,88
Dettes fiscales		58.961,54	-
Dettes au titre de la sécurité sociale		116.315,53	156.921,99
		175.277,07	156.921,99

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

États et autres collectivités publiques	1.572.373,91	1.508.029,53
Autres dettes		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	85.921,65	326,497,66
	2.414.976,25	2.662.806,31
COMPTES DE REGULARISATION	26.694,44	-
	4.759.812,97	4.982.888,24

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels,

Budget 2013

1. CHARGES PAR TYPE

	2013
Charges de personnel	3 995 000 €
Autres charges externes	872 500 €
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	141 000 €
Correction de valeur sur éléments de l'actif circulant	0 €
Autres charges d'exploitation	0 €
Intérêts et charges assimilées	10 500 €
Bénéfice de l'exercice	0 €
Total Charges	5 019 000 €

2. PRODUITS PAR TYPE

	2013
Ventes divers	15 000 €
Cotisations, dons, legs et subsides	741 500 €
Subventions d'exploitation	4 052 000 €
Autres produits d'exploitation	8 500 €
Autres intérêts et produits assimilés	7 500 €
Produits exceptionnels	126 500 €
Perte de l'exercice	68 000 €
Total	5 019 000 €

C. SCHMIT / C. WIRION
Président / Sécrétaire

Référence de publication: 2013078546/104.

(130097396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

LU GE I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.748.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

LU PC VIII S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 156751,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of LU GE I S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 156748, established by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, dated November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2805 of 21 December 2010 and whose articles of incorporation have been modified by

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

deed of the same notary Jean SECKLER, dated 3 February 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1182 of 1 June 2011.

The share capital of the Company presently amounts to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

LU PC VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit du Luxembourg, dont le siège social est au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 156751,

ici dûment représentée par Madame Catherine DELSEMME, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LU GE I S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 156748, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2805 du 21 décembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 3 février 2011, publie au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1182 du 1 er juin 2011.

La Société a actuellement un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2013. Relation GRE/2013/2141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078747/90.

(130097471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Kraftsal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.287.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013078702/11.

(130097507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Kraftsal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.287.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013078701/11.

(130097506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Logos International SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.688.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 7 juin 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs sortants suivants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Philippe MELONI, Administrateur catégorie B
- Monsieur Arnold SPRUIT, Administrateur catégorie B

L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la démission de Monsieur Pablo SANZ SARMIENTO en tant qu'Administrateur avec effet au 7 juin 2013 et de la cooptation de Madame Maria del Mar CORTES PEREZ à la même date. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Maria del Mar CORTES PEREZ comme nouveau Président du Conseil d'Administration et Administrateur du fonds (catégorie A) pour la période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 et qui approuvera le rapport annuel révisé au 31 décembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, Deloitte Audit S.à r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la catégorie A:

- Madame Maria del Mar Cortés Perez, 2 Plaza Manuel Gomez Moreno, E - 28020 (Espagne)

Administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Philippe MELONI, 41 Op Bierg, L - 8217 Mamer (Luxembourg)
- Monsieur Arnold SPRUIT, 15a rue Langheck, L - 5410 Beyren (Luxembourg)

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078721/30.

(130097429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.502.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078645/11.

(130097501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Horse-Lux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 59.304.

—

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Gérant

Référence de publication: 2013078625/11.

(130096947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Escorial Development, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.906.

—

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, son mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Les mandats d'administrateur de Messieurs Pierre de ANDREA et Freddy DE GREEF, venus à échéance, n'ont pas été renouvelés.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur:

1) Monsieur Patrice PFISTNER, administrateur de sociétés, né le 9 septembre 1958 à F-14000 Caen, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse,

2) Monsieur Florian OLLIVIER, administrateur de sociétés, né le 3 août 1954 à F-52130 Wassy, avec adresse professionnelle à F-75008 Paris, 11 bis, rue François 1 er ,

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enfin, l'Assemblée a reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme
ESCORIAL DEVELOPMENT
Société anonyme

Référence de publication: 2013078496/25.

(130096471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Nicoba S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 29.800.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la nomination de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'Administrateur et de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY, de Monsieur Koen LOZIE et de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'Administrateur.

Les présents mandats sont nommés pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, 18A, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013078005/23.

(130095935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

IMC Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.502.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2013.
Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013078647/11.

(130096828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Obermaat Multi Asset Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.662.

—

Mit Beschluss des Verwaltungsrates vom 13. Juni 2013 wird der Sitz der Gesellschaft per 27. Mai 2013

von 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

nach

23, route d'Arlon, L-8009 Strassen

verlegt.

Des weiteren wird Herr Kurt von Storch per 27. Mai 2013 als Verwaltungsrat kooptiert und ersetzt Herrn Dirk von Velsen.

Der Verwaltungsrat setzt sich per 27. Mai 2013 wie folgt zusammen:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Herr Kurt von Storch

Herr Nikolaus Rummler

Herr Ulrich Juchem

Herr von Storch mit Geschäftsadresse: 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Herren Rummler und Juchem mit Geschäftsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für OBERMAAAT MULTI ASSET FONDS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013078011/24.

(130096092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Orgavision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.392.

—

Suite à différentes cessions de parts sociales en date du 14 mai 2013, le capital de la société Orgavision S.àr.l. se compose dorénavant comme suit:

Madame Isabelle Werth, demeurant à	
D-66359 Bous, 5, Zur Mühlenscheib	50 parts sociales
Monsieur Stephan Speicher, demeurant à	
D-66359 Bous, 5, Zur Mühlenscheib	50 parts sociales
Total:	100 parts sociales

En date du 6 juin 2013, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

- Les sociétés G.T. Fiduciaires S.A. et Tecsys S.A. sont révoquées de leur poste de gérant administratif de la société avec effet immédiat.

- Monsieur Stephan SPEICHER, demeurant à D-66359 Bous, 5, Zur Mühlenscheib, est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

G.T. Experts Comptables S.àr.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013078014/24.

(130096139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Teide Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.800.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le lundi 25 juin 2012 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 11.00 heures

1) L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateur de 4 à 3 et nomme comme administrateurs:

- M. Jose Eulogio Aranguren Escobar, demeurant Avenida Del Partenón, 12 Campo de las Naciones, 28042 Madrid, ESPAÑA;

- M. José Antonio Pociano Castillón Castillón, demeurant Avenida Del Partenón, 12 Campo de las Naciones, 28042 Madrid, ESPAÑA;

- M. Claude Weber, demeurant 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait sincère et conforme
Claude Weber
Un mandataire

Référence de publication: 2013078128/25.

(130095957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Effepilux Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.495.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2013:

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de Juin 2014, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Luciano ORIFIAMMI, Dario CARDILLI, Fabrizio MONTELATICI, Luciano PALMESI et Robert DeNORMANDIE.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, DELOITTE Audit S à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078478/15.

(130097358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

International Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.513.

—

Les mentions ci-dessous et en annexe remplacent celles déposés le 03.04.2013 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L130052821.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013078659/12.

(130096788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

QS0004, S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.464.

—

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of June,

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

1) AIR DISTRIBUTION TECHNOLOGIES, INC., a company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations under number 5213366;

and

2) 8327599 CANADA INC., a corporation existing under the laws of Canada with registered office at 1, St. Clair Avenue West, Suite 403, Toronto ON M4V 1K6, Canada and identified under number 832759-9;

each here represented by Mr Cédric JEANCOLAS, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of 2 (two) powers of attorney given under private seal on 4 and 6 June 2013.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The present public limited company "QS0004, S.A." (the Company), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 172464, has been incorporated by deed dated 30 October 2012 and enacted by Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 1

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

December 2012 under number 2920. The articles of association of the Company were last amended on 21 November 2012 by deed of the undersigned notary, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 January 2013 under number 57.

II. The share capital of the Company amounts to EUR 31,000.- (thirty one thousand euros), represented by a total of 100 (one hundred) shares, subdivided into 70 (seventy) class RH shares and 30 (thirty) class A shares, each with a nominal value of EUR 310.- (three hundred ten);

III. The appearing parties, represented as described above, representing the entire share capital of the Company declare having been informed in advance on the agenda of the meeting (the Meeting) and to have waived all convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the Meeting:

Agenda

1. Acknowledgment of the duration of the current accounting year;

2. Closing of the first accounting year of the Company on 31 December 2013;

3. Acknowledgment and approval that after the end of the first accounting year on 31 December 2013, every accounting year of the Company shall begin on the first day of January and end on the thirty first of December of each year; and

4. Subsequent amendment of article 20 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect such modification.

The Meeting thus requested the undersigned notary to record the following resolutions adopted unanimously by all the shareholders represented:

First Resolution

The Meeting acknowledges that, according to the special disposition of the incorporation deed of the Company dated 30 October 2012, the first financial year of the Company has begun on 30 October 2012 and was to end on 31 March 2014.

Second Resolution

The Meeting resolves to close the first accounting year of the Company on 31 December 2013.

Third Resolution

The Meeting acknowledges and, to the extent necessary, approves that after the end of the first accounting year ending on 31 December 2013, every accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

Fourth Resolution

The Meeting resolves to amend article 20 of the Articles in order to reflect the modification of the accounting year, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,200

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juin,

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) AIR DISTRIBUTION TECHNOLOGIES, INC., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

19808, USA et immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 5213366;

et

2) 8327599 CANADA INC., une société de droit canadien, établie et ayant son siège social au 1, St. Clair Avenue West, Suite 403, Toronto ON M4V 1K6, Canada, identifiée sous le numéro 832759-9;

chacune représentée par Monsieur Cédric JEANCOLAS, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de 2 (deux) procurations sous seing privé données les 4 et 6 juin 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La présente société anonyme «QS0004, S.A.» (la Société), ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 172.464, a été constituée par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand Duché de Luxembourg), en date du 30 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2920 en date du 1 er décembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 novembre 2012 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 en date du 10 janvier 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par un total de 100 (cent) actions subdivisées en 70 (soixante-dix) actions de classe RH et 30 (trente) actions de classe A, d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune

III. Les parties comparantes, représentées comme mentionné plus haut, représentant l'intégralité du capital social de la Société déclarent avoir été informées en avance de l'ordre de jour de l'assemblée (l'Assemblée) et renoncent aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'agenda suivant:

Agenda:

1. Reconnaissance de la durée de l'exercice comptable;

2. Clôture du premier exercice comptable de la Société le 31 décembre 2013;

3. Reconnaissance et approbation qu'à compter de la fin du premier exercice comptable le 31 décembre 2013, chaque exercice comptable de la Société commencera le premier jour de janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année; et

4. Par voie de conséquence, modification de l'article 20 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter cette modification.

L'Assemblée requiert ainsi le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes adoptées unanimement par tous les associés représentés:

Première Résolution

L'Assemblée reconnaît que, d'après la disposition transitoire de l'acte constitutif de la Société du 30 octobre 2012, le premier exercice social de la Société a commencé le 30 octobre 2012 et devait se terminer le 31 mars 2014.

Seconde Résolution

L'Assemblée décide de clôturer le premier exercice comptable de la Société le 31 décembre 2013.

Troisième Résolution

L'Assemblée reconnaît et, dans la mesure nécessaire, approuve qu'à compter de la fin du premier exercice comptable se terminant le 31 décembre 2013, chaque exercice comptable de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts afin de refléter le changement d'exercice comptable de la Société, de sorte qu'il aura désormais le contenu suivant:

« **Art. 20. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

Estimation des frais

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à EUR 1.200.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. JEANCOLAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 juin 2013. Relation: RED/2013/946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 juin 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013078911/141.

(130096717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

LSRC II F&F Investor S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.318.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LSRC II F&F Investor SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013078744/11.

(130096668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

M. Monbaliu & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 112.932.

—

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078759/10.

(130096763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Servus Group HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.872.

—

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Servus Group HoldCo II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 4 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23 April 2010 number 844 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.872 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a notarial deed dated 6 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 25 May 2010 number 1084.

The meeting was declared open at 6.19 p.m. by Me Hervé Précigoux, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Valérie Laskowski, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of sixty two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) to sixty two thousand five hundred euro and one euro cent (EUR 62,500.01).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of share premium in an aggregate amount of four million seven hundred twenty-three thousand six hundred eighty-seven euro and eighty-five euro cents (EUR 4,723,687.85) by Servus Group HoldCo S.a r.l. and accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) to sixty-two thousand five hundred euro and one euro cent (EUR 62,500.01).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Servus Group HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-seven euro and sixteen euro cents (EUR 142,857.16), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.588,

hereby represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on June 6, 2013 (hereafter referred as to the "Subscriber");

The Subscriber declared to subscribe for the one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to make payment in full for such new share together with a share premium in an aggregate amount of four million seven hundred twenty-three thousand six hundred eighty-seven euro and eighty-five euro cents (EUR 4,723,687.85) by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of four million seven hundred twenty-three thousand six hundred eighty-seven euro and eighty-six euro cents (EUR 4,723,687.86) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of that Report read as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"We have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the one (1) share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), to be issued with a total share premium of four million seven hundred twenty-three thousand six hundred eighty-seven euro and eighty-five euro cents (EUR 4,723,687.85)."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred euro and one euro cent (EUR 62,500.01) represented by six million two hundred fifty thousand and one (6,250,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.30 p.m.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Servus Group HoldCo II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 4 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 avril 2010, numéro 844 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.872 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 6 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 mai 2010, numéro 1084.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.19 heures sous la présidence de Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Valérie Laskowski, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de soixante deux mille cinq cent euros (EUR 62.500,-) à soixante deux mille cinq cent euros et un centime d'euro (EUR 62.500,01).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 4.723.687,85), par Servus Group HoldCo S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) à soixante-deux mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 62.500,01).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

A ensuite comparu:

Servus Group HoldCo S.à r.l., ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros et seize centimes d'euros (EUR 142.857,16) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.588,

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, prénommé,

aux termes d'une procuration donnée le 6 juin 2013 (ci-après défini comme étant le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 4.723.687,85) par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatre millions sept cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-six centimes d'euros (EUR 4.723.687,86).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) à émettre avec une prime d'émission totale de quatre millions sept cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 4.723.687,85).»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a décidé d'émettre ladite part sociale conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le 1 er alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société s'élève soixante-deux mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 62.500,01) divisé en six millions deux cent cinquante mille et une (6.250.001) parts sociales ayant à une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. Précigoux, V. Laskowski, M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 juin 2013. REM/2013/949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078963/192.

(130096699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

GK Invest SA, Société Anonyme,

(anc. Lokalux SA).

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 137.998.

—

L'an deux mille treize, le sept juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LOKALUX S.A.» avec siège social à L-9051 Ettelbruck, 102, Grand'rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 137.998,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1221 du 20 mai 2008;

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Guy KARTHEISER, agent immobilier, né à Ettelbruck le 5 novembre 1964, demeurant à L-9291 Diekirch, 10, Walebrouch;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-9051 Ettelbruck, 102, Grand'rue vers L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck et modification de l'article 2 des statuts.

2. Changement de la dénomination sociale

3. Révocation et nomination d'administrateurs et administrateurs-délégés

4. Révocation et nomination de commissaire aux comptes

5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents ou représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes après avoir constaté que la société n'a plus qu'un seul associé et est dès lors à considérer dorénavant comme société unipersonnelle:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-9051 Ettelbruck, 102, Grand'rue vers L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Erpeldange»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «GK INVEST SA».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat avec décharge pour l'exercice de leurs fonctions les administrateurs Freddy LODOMEZ et Frank LODOMEZ et de nommer comme seul administrateur Monsieur Guy KARTHEISER prénommé pour une durée de six ans;

Monsieur Guy KARTHEISER est également nommé seul administrateur- délégué pour une durée de six ans, alors que Monsieur Freddy LODOMEZ est également révoqué de cette fonction avec effet immédiat avec décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Guy KARTHEISER pourra engager la société par sa seule signature;

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat avec décharge pour l'exercice de ses fonctions le commissaire aux comptes Monsieur Patrick WAMPACH et nomme en son remplacement Monsieur Edgar KARTHEISER fonctionnaire de l'Etat, né à Ettelbruck le 16 octobre 1963 (matricule 1963 10 16 211), célibataire, demeurant à L-9415 Vianden, 4, rue de Huy, pour une durée de six ans

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guy Kartheiser, Edgar KARTHEISER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 7 juin 2013. Relation: DIE/2013/7374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078742/72.

(130097494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.364.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 21 décembre 2012

L'assemblée générale des actionnaires de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;

- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 21 décembre 2012;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Intertrust (Luxembourg) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

P&P Water Holdings (Luxembourg) S.A., en liquidation volontaire

Signatures

Référence de publication: 2013078016/20.

(130096148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.897.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013078986/10.

(130097380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Teekay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.301.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.277.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013079012/10.

(130097166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Stadt-Marketing-Konzept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 177.931.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünften Tag im Monat Juni.

Vor Maître Paul BETTINGEN Notar, mit Amtssitz in Niederanven, Grossherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Herr Marcus HOLZ, Geschäftsführer, geboren am 11. Juli 1967 in Hannover, wohnhaft in D-55595 Roxheim, 22, In den Zwölf Morgen.

Die oben benannte Partei, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit nur einem Gesellschafter zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

Titel I. - Firma - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Gesellschafter Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die "Gesetze") und der hiernach folgenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Firma "STADT-MARKETING-KONZEPT S.à r.l.".

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Mertert-Wasserbillig. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung von Werbeanzeigen (Erstellung Layout, Konzept etc.) sowie jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titel II. - Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-), eingeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-).

Art. 8. Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstandes der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Alle Treffen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Titel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 11. Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstandes fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solche Entscheidung muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von drei Viertel (3/4) der anwesenden oder vertretenen Stimmrechte gefasst wird, wobei mindestens fünfzig Prozent (50%) des existierenden Gesellschaftskapitals bei der Generalversammlung anwesend sein muss, ergänzt durch die Vorschriften des Gesetzes.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

Titel IV. - Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag im Monat Januar eines Jahres und endet am letzten Tag im Monat Dezember desselben Jahres.

Art. 13. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI.- Liquidation - Auflösung

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausgezahlt.

Titel VII. - Verschiedenes

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung

Nachdem diese Satzung wie oben stehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

Herr Marcus HOLZ, vorbenannt, einhundert	100 Anteile
GESAMT: EINHUNDERT	100 Anteile

Die Anteile wurden vollständig bis zu einem Betrag von EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-) je Anteil durch Barzahlung in Höhe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr EUR 1.100.- geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstituiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

1) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

2) Als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird folgende Person ernannt:

Herr Marcus HOLZ, vorbenannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben

Gezeichnet: Marcus Holz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juin 2013. LAC / 2013 / 26601. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Juni 2013.

Référence de publication: 2013079006/159.

(130097391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Arnica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.036.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 12, rue des Champs, L-7435 Tuntange, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 13 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour ARNICA S.A.- SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013078288/21.

(130096508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Avis Budget International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.243.

—

Ce document remplace celui annexé au dépôt L130096532 fait le 17 juin 2013

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of May.

Before Us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AB Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with a share capital of USD 3,000,000.- (three million US Dollars), having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 163.229 (the "Shareholder")

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 24 May 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the sole shareholder of Avis Budget International Financing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 3,000,000.- (three million US Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "Company") under number B 163.243, incorporated by a notarial deed dated 19 August 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2614 dated 27 October 2011.

The articles of incorporation of the Company have been amended by one notarial deed dated 14 December 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 970 dated 14 April 2012.

Such appearing party, represented as stated here above, has declared and requested the undersigned notary to state that the agenda of the resolutions of the Shareholder of the Company is worded as follows.

Agenda:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS) by issuing 1 (ONE) new share (the "Share") with a nominal value of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS), so as to raise it from its current amount of USD 3,000,000.-(THREE MILLION US DOLLARS) to USD 3,000,025.- (THREE MILLION AND TWENTY-FIVE US DOLLARS);

2. Subscription and payment of the Share and the related share premium by a contribution in kind consisting of an existing, unquestioned and immediately payable claim against the Company, held by the Shareholder;

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

4. Authorisation of the sole manager of the Company to execute and deliver, under his sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Shares in the register of the Company;

5. Miscellaneous.

The Shareholder of the Company, having recognized to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passed the following resolutions:

First resolution

It is hereby resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS) by creating and issuing 1 (ONE) new share with a nominal value of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS), so as to raise it from its current amount of USD 3,000,000.- (THREE MILLION US DOLLARS) to USD 3,000,025.- (THREE MILLION AND TWENTY-FIVE US DOLLARS).

Second resolution

1. Subscription - Payments

Thereupon the prenamed Shareholder of the Company, duly represented as stated above, declared to subscribe the Share with a nominal value of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS), and to make a payment in full for such new Share and the share premium by a contribution in kind consisting of an existing, unquestioned and immediately payable claim against the Company amounting to USD 56,900,000.- (FIFTY-SIX MILLION NINE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS) held by the Shareholder (the "Contribution").

Such contribution of USD 56,900,000.- (FIFTY-SIX MILLION NINE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS) is to be allocated as follows:

(i) The amount of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company; and

(ii) The amount of USD 56,899,975.- (FIFTY-SIX MILLION EIGHT HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE US DOLLARS) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It appears from a "Valuation certificate in view of a contribution in kind" prepared by the sole manager of the Company and presented to the notary that the sole manager of the company has evaluated the Contribution at least at USD 56,900,000.- (FIFTY-SIX MILLION NINE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS), which therefore is worth at least the nominal value of the Share issued in consideration and connected share premium.

2. Effective implementation of the aforementioned Contribution

The Shareholder declares that:

- it has the sole legal and beneficial title and right over the Contribution and possesses the power to assign it, it being legally and conventionally freely transferable;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward the Company and any third party.

3. Valuation of the aforementioned contributions

It furthermore appears from the aforementioned "Valuation certificate in view of a contribution in kind" signed by the sole manager of the Company on 24 May 2013 that the total value of the Contribution made to the Company amounts to no less than USD 56,900,000.- (FIFTY-SIX MILLION NINE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS), and that USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS) of this total amount be considered as corporate capital and the remainder as share premium.

The proof of the existence, the value and the free transferability of the Contribution has thus been given to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The Sole Shareholders of the Company declares that it will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the aforementioned contributions.

The aforementioned "Valuation certificate in view of a contribution in kind" shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

Thereupon, it is hereby resolved to accept the aforementioned subscription and Contribution. As a result of the above corporate capital increase, it is recorded that the shareholding in the Company is as follows:

- AB Luxembourg Holdings S.à r.l.:

120,001 (ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND AND ONE) shares.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, it is hereby resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at three million and twenty five United States Dollars (USD 3,000,025.-) divided into one hundred twenty thousand and one (120,001) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The Shareholder of the Company resolved to authorize the sole manager of the Company to execute and deliver, under his sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Shares in the register of the Company.

Expenses

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

AB Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de USD 3.000.000,- (trois millions de dollars américains) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.229 (ci-après l'«Associé»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 24 mai 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne variatur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associé unique de la société Avis Budget International Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de USD 3.000.000,- (trois millions de dollars américains) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.243 (ci-après la «Société») constituée par acte notarié en date du 19 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2614 du 27 octobre 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970 du 14 avril 2012.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire des associés est comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) par la création et l'émission d'une nouvelle part sociale (la «Part Sociale») ayant une valeur nominale de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS), pour le porter de son montant actuel de USD 3.000.000,- (TROIS MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS) à USD 3.000.025,- (TROIS MILLIONS ET VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS);

2. Souscription et libération de la Part Sociale et de la prime d'émission afférente moyennant un apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible à l'encontre de la Société et détenue par l'Associé;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Autoriser le gérant unique de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre par sa seule signature au nom de la Société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire la Part Sociale nouvellement émise dans le registre de la Société

5. Divers.

L'Associé unique de la Société, après s'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé et après avoir renoncé aux formalités de convocation, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) par la création et l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS), pour le porter de son montant actuel de USD 3.000.000,- (TROIS MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS) à USD 3.000.025,- (TROIS MILLIONS ET VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS).

Deuxième résolution:

1. Souscription- Libération:

Ensuite, l'Associé prémentionné de la Société, dûment représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire la Part Sociale d'une valeur nominale de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) et déclare libérer ladite Part Sociale et la prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance certaine liquide et exigible à l'encontre de la Société détenue par l'Associé (ci-après «l'Apport»).

Cet apport de USD 56.900.000,- (CINQUANTE-SIX MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS) doit être affecté comme suit:

(i) Le montant de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) doit être affecté au compte capital social de la Société; et

(ii) Le montant de USD 56.899.975,- (CINQUANTE-SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS AMERICAINS) doit être affecté au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport à au moins USD 56.900.000,- (CINQUANTE-SIX MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS) valant ainsi au moins la valeur nominale de la Part Sociale émise en question et la prime d'émission y afférente.

2. Mise en oeuvre des apports susmentionnés

L'Associé déclare:

- Qu'il a l'unique et plein titre et droit juridique et économique sur l'Apport et qu'il a le pouvoir de le céder librement et que l'Apport est légalement et contractuellement transférables librement;

- Que toute formalité supplémentaire requise dans le pays de provenance de l'Apport est actuellement remplie afin d'assurer que le transfert soit dûment effectué et formalisé et qu'il devienne effectif en tout lieu et opposable envers la Société et toutes les personnes tiers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Évaluation des apports prémentionnés

Il résulte d'un «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» dont il a été question ci-avant signé par le gérant unique de la Société en date du 24 mai 2013 que la valeur globale du prédit Apport fait à la Société équivaut au moins à USD 56.900.000,- (CINQUANTE-SIX MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS) et que USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) de ce montant est à considérer comme capital social et le reste comme prime d'émission.

Ainsi, la preuve de l'existence, de la valeur et du libre transfert de l'Apport a été fournie à la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Associé unique de la Société déclare que toutes les formalités concernant le transfert de l'Apport à la Société seront réalisées.

Le «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» dont il a été question ci-avant demeurera annexé au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Troisième résolution:

Partant, il est décidé d'accepter la souscription et libération dont il a été question ci-avant. En conséquence de la présente augmentation de capital, il est constaté que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- AB Luxembourg Holdings S.à r.l.

120.001 (CENT VINGT MILLE ET UNE) Parts Sociales.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'Associé unique a décidé de modifier le 1 er paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions et vingt-cinq Dollars Américains (USD 3.000.025,-) représenté par cent vingt mille et une (120,001) parts sociales, entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune.»

Cinquième résolution:

L'Associé unique de la Société décide d'autoriser le gérant unique de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre par sa seule signature au nom de la Société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire la Part Sociale nouvellement émise dans le registre de la Société.

Coûts:

Les frais, occasionnés par le présent acte sont approximativement estimés à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600).

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-ville date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 mai 2013. REM/2013/885. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078241/222.

(130097220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Fora Investment S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 46.219.

—

In the year two thousand and thirteen, on the sixth o June;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

APPEARED:

The company governed by the laws of the Republic of Seychelles "ARRAGON INVESTMENT LTD", established and having its registered office at 106 Premier Building, Victoria, Mahe, registered with the Companies Registry of the Republic of Seychelles under number 040784,

here represented by Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company ("société á responsabilité limitée") qualified as family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") "FORA INVESTMENT S.à.r.l., SPF", (the "Company"), established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 46219, has been incorporated pursuant to a deed of Me Norbert MULLER, notary then residing in Esch/Alzette, on January 4, 1994, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 111 of March 25, 1994,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on April 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1233 of June 14, 2010;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through his mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Partner decides to appoint FIDUCIAIRE DI FINO & associés S.à r.l., with registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Luxembourg Trade and Companies 'Register section B under number 103178 as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Third resolution

The Sole Partner decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Partner resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Partner decides to grant a full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Sole Partner decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the managers arising as a result of their management of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand three hundred Euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois de la République des Seychelles "ARRAGON INVESTMENT LTD", établie et ayant son siège social au 106 Premier Building, Victoria, Mahe, inscrite au Registre des Sociétés de la République des Seychelles sous le numéro 040784,

ici représentée par Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "FORA INVESTMENT S.à.r.l., SPF", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46219, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 25 mars 1994,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 20 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1233 du 14 juin 2010.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer FIDUCIAIRE DI FINO & associés S.à r.l., ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 103178, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26427. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078548/135.

(130096575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

CAP-Int. S.A., CAP-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.926.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tom HENKES, Ingénieur, né le 7 janvier 1991 à Eupen (Belgique), demeurant à B-4700 Eupen, Buchenweg 36.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme (ci-après «la Société»), sous la dénomination de «CAP-International S.A.», en abrégé «CAP-Int. S.A.».

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré en dehors de la commune du siège et dans toute autre localité du Grand-Duché, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le monde entier, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle, participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

La Société pourra encore acquérir, exploiter, louer, mettre en valeur et céder les immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut, même par émission d'obligations, s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières, et prester tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions, chacune avec une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué pour ce qui concerne la gestion journalière, ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'une personne déléguée par le conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, Monsieur Tom HENKES, pré-qualifié, déclare souscrire toutes les cent (100) actions de la Société.

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant prénommé par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes également à un (1).

2. A été appelé à la fonction d'administrateur unique de la société:

- Monsieur Ludwig HENKES, Ingénieur, né le 12 décembre 1959 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à B-4700 Eupen, Buchenweg 36.

3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

4. A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité de droit luxembourgeois «FN-SERVICES S.à r.l.», avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 92.183.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

6. L'adresse de la Société est fixée à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 59.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. HENKES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2013. Relation: DIE/2013/7420. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078387/190.

(130097222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'Encas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Easy Lunch.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.914.

—

STATUTS

L'an deux mil treize, le six juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Paul Vincent BOUTTET, cuisinier, né à Brive-la-Gaillarde (France), le 10 novembre 1964, et son épouse,

2.- Madame Rachel PAUTZ, sans état particulier, née à Metz (France), le 20 octobre 1971,

demeurant ensemble à L-5451 Stadtbredimus, 68, Dicksstrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «L'ENCAS S.à r.l.» faisant le commerce sous l'enseigne «Easy Lunch».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés pris aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean-Paul Vincent BOUTTET, préqualifié, cinquante et une parts	51
2.- Madame Rachel PAUTZ, préqualifiée, quarante-neuf parts	49
Total des parts : cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Paul Vincent BOUTTET, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bouttet, Pautz, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hesperange, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078710/103.

(130096770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Gezi S.A., Société Anonyme,

(anc. L'Immobilière de Waldbredimus S.A.).

Siège social: L-8217 Mamer, 85, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 103.588.

—

L'an deux mil treize, le sixième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ L'Immobilière de Waldbredimus S.A.", avec siège social à L-1651 Luxembourg, 11, Avenue Guillaume, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 103.588, constituée sous la dénomination „ L'Immobilière de Waldbredimus, Société Civile Immobilière " suivant acte sous seing privé, en date du 24 septembre 2001, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2001, volume 558, folio 85, case 7, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1314 du 23 décembre 2004. «la Société»

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges KRIEGER, avocat à la Cour, demeurant à L-8217 Mamer 85, op Bierg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Homo, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg; 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges KRIEGER, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en GEZI S.A. et modification de l'article 1 ^{er} , paragraphe 1 des statuts.

2. Transfert du siège social de la société à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg et modification de l'article 1 ^{er} , paragraphe 2 des statuts.

3. Démission de la société GEZI INTERNATIONAL S.àr.l. de son poste d'administrateur de la Société et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

4. Nomination de la société de droit luxembourgeois JUST AUDACE S.àr.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue (RCS Luxembourg B 138.518), dûment représentée par son représentant permanent, Madame Isaurinda DA SILVA PEDROSA PONTES, employée privée, née le 26 mai 1964 à Leiria (Portugal), demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

5. Démission du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme GEFCO S.A. Gestion financière & Consulting, avec siège social à L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons, (RCS Luxembourg B 44.091) jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

7. Prolongation des mandats de Monsieur Georges KRIEGER, Président et Administrateur de la Société et de Madame Isaurinda DA SILVA PEDROSA PONTES, Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entièreté du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de L'Immobilière de Waldbredimus S.A. en GEZI S.A. et de modifier l'article 1 ^{er} , paragraphe 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1 ^{er} . (Paragraphe 1).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GEZI S.A.».

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le siège social de la Société de L-1651 Luxembourg, 11, Avenue Guillaume à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg et de modifier l'article 1 er , paragraphe 2 des statuts comme suit:

« **Art. 1 er . (Paragraphe 2).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'acter la démission de la société GEZI INTERNATIONAL S.àr.l. de son poste d'administrateur de la Société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la société de droit luxembourgeois JUST AUDACE S.àr.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue (RCS Luxembourg B 138.518), dûment représentée par son représentant permanent, Madame Isaurinda DA SILVA PEDROSA PONTES, employée privée, née le 26 mai 1964 à Leiria (Portugal), demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'acter la démission du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme un nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme GEFCO S.A. Gestion financière & Consulting, avec siège social à L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons, (RCS Luxembourg B 44.091) jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger les mandats de Monsieur Georges KRIEGER, Président et Administrateur de la Société et de Madame Isaurinda DA SILVA PEDROSA PONTES, Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Georges Krieger, Isabelle Homo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juin 2013. LAC / 2013 / 26602. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078712/94.

(130097387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Domaines Vinsmoselle, Société Coopérative.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 7.274.

—

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079333/9.

(130098629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 177.925.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1.- Monsieur Isidoro RAMOS SILVA, salarié, né à Santo Andre (Cap-Vert) le 7 octobre 1970, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 48, rue Zénon Bernard,

agissant en son nom personnel.

2.- Madame Georgiana Fanuta PLESU, salariée, née à Tirgu Jiu (Roumanie) le 19 novembre 1984, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 48, rue Zénon Bernard,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1 er . Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: "GIRA S.à r.l.".

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas pré-visés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Isidoro RAMOS SILVA, le comparant sub 1)	50 parts
2.- Madame Georgiana Fanuta PLESU, le comparant sub 2)	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette.

Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Georgiana Fanuta PLESU, salariée, née à Tirgu Jiu (Roumanie) le 19 novembre 1984, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 48, rue Zénon Bernard, pré-qualifiée.

La société est valablement engagée par la signature unique de la gérante unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: RAMOS SILVA, PLESU, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/06/2013. Relation: EAC/2013/7634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078581/132.

(130097203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Budefood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 10, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 177.916.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe DEVEZE, salarié, né à Aubervilliers (France) le 10 mars 1961, demeurant à F-54260 Tellancourt (France), 4, route Nationale.

2. La société «B&B POLYFOOD S.A.», avec siège social à L-3440 Dudelange, 16, avenue Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Ici représenté par son administrateur-délégué Monsieur David BUTT, gérant de sociétés, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 32, rue de la Gare.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est constitué par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «BUDEFOOD S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondercange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. La société a pour objet la réalisation d'opérations commerciales, industrielles et financières, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations se rapportant à des valeurs mobilières et immobilières ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés ainsi que l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a des participations de tous prêts, garanties et avances.

La société peut acquérir tous titres et droits, leur gestion et leur mise en valeur, acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

En outre elle a pour objet toutes prestations de services administratifs et de secrétariat dans les sociétés ou elle détient un intérêt.

La société peut faire toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins quatre (4) administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et répartis en deux (2) catégories à savoir la catégorie A et la catégorie B.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité simple des administrateurs est présente ou représentée incluant au moins un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B.

Les décisions sont prises à l'unanimité des administrateurs incluant au moins un (1) administrateur de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'assemblée générale peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, ou la signature d'un détenteur d'une procuration régulière sous seing privé dans le but et les limites posées par ledit instrument privé.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'août à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire. Lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014. Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Philippe DEVEZE	500 actions
2) B&B POLYFOOD S.A.	500 actions
Total:	1000 actions

Ces actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cents euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENT EUROS (900,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

Administrateurs de catégorie A

- La société «B&B POLYFOOD S.A.», avec siège social à L-3440 Dudelange, 16, avenue Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ayant pour représentant permanent Monsieur David BUTT, gérant de sociétés, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 32, rue de la Gare;

- la société «SUBUTT SARL» avec siège social à L-3440 Dudelange, 16, avenue Grande-Duchesse Charlotte et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.822, ayant pour représentant permanent Madame Patricia BAYARD, gérante de sociétés, demeurant à F-57330 Zoufftgen (France), 32, rue de la Gare.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Philippe DEVEZE, prénommé,

- Madame Annie CHELIE épouse DEVEZE, employée privée, née à Longwy (France) le 6 décembre 1960, demeurant à F-54260 Tellancourt (France), 4, route Nationale.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

La société «Bureau MODUGNO S.à r.l.», avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 35.889.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3898 Foetz, 10, rue du Brill. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

En vertu de l'article 60 du droit des sociétés et l'article 7 des statuts, le Conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégué avec le pouvoir nécessaires pour engager la société avec leur signature individuelle pour la gestion quotidienne.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DEVEZE, BUTT, ARRENSDORFF.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 23559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078352/135.

(130096773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

L'Ecluse Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.639.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013. Léonie Grethen.

Référence de publication: 2013078709/10.

(130097504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 16.123.

—

Extrait des résolutions du conseil d'administration 22 mai 2013

Démissionnaire:

Monsieur François JACOBS,

Administrateur,

Représentant le Cercle des ONGD

3, Avenue Gaston Diederich L-1420 Luxembourg,

Né à Luxembourg, le 22.09.1954

Mandat déterminé du 02.06.2010 jusqu'au 22.05.2013

Remplaçant:

Madame Christine Dahm

Administrateur,

Représentant le Cercle des ONGD

13, Avenue Gaston Diederich L-1420 Luxembourg,

Née à Malmédy (Belgique), le 26.05.1971

Mandat déterminé du 22.05.2013 jusqu'à l'AG 2016

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour Lux-Development S.A.

Gaston SCHWARTZ / Robert de WAHA

Directeur Général / Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2013078214/25.

(130096674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Kraftsal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.287.

—

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013078703/11.

(130097508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Interbasic Holding S.A.

P.L.C. van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2013078655/14.

(130096927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Crescendo Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.069.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079319/9.

(130097751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Jotabe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.066.

—

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078683/10.

(130097104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Consulting HDR + Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 82.439.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079309/9.

(130098605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Kibera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 41.601.

—

Lors l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2012, il a été décidé:

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013078694/13.

(130097233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CMM Shipping Fund I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 153.600.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079301/9.

(130097704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Central-Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 51, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 101.770.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079294/9.

(130097967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Euramyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.815.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079410/9.

(130098360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.828.

—

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079412/9.

(130097985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.828.

—

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079413/9.

(130098121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.828.

—

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079414/9.

(130098161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.828.

—

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079415/9.

(130098186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.828.

—

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079416/9.

(130098295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.828.

—

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079417/9.

(130098354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.828.

—

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079418/9.

(130098415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

European Investment Construction Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 64.011.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079426/9.

(130098427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

MS Isoliertechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 170.969.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079704/9.

(130098568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck